

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 7 OCTOBRE 2014 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Monsieur Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2014

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2014

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2014

5.3 Autorisation de paiement - Décompte progressif #1 / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / *Terrassement Portugais inc.*

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Dérogation mineure au 1, rue des Moussaillons, numéro de lot 4 743 745

6.3 Autorisation de signature / Renouvellement de bail / Rogers Communications inc.

6.4 Adoption du schéma de couverture de risques révisé de la MRC

6.5 Autorisation de signature / Addenda #1 à l'entente relative à des travaux municipaux / Projet du Boisé de l'Érablière / Gestion Normand Boivin inc.

6.6 Aménagement d'une nouvelle section de piste cyclable sur la rue des Étangs / *La Compagnie de parterres Portugais Ltée*

6.7 Composition du nouveau conseil d'administration de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

7. PARTIE INFORMATIVE

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

164-10-2014

1. **ORDRE DU JOUR**

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

165-10-2014

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2014**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 23 septembre 2014 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

4. **CORRESPONDANCE**

4.1 **Liste de la correspondance du mois de septembre 2014**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de septembre 2014 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. **GESTION DES FINANCES**

5.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2014**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 septembre 2014 et les invite à le consulter.

166-10-2014

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2014

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 septembre 2014 totalisant 339 549,50 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 septembre 2014 totalisant une somme de 339 549,50 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

167-10-2014

5.3 Autorisation de paiement - Décompte progressif #1 / Réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport / *Terrassement Portugais inc.*

ATTENDU la correspondance du 30 septembre 2014 de la firme d'ingénieurs-conseils Roche ltée recommandant le paiement du décompte progressif #1 relatif au projet de réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement d'une somme de 279 567,72 \$ plus taxes applicables à la firme *Terrassement Portugais inc.*

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10820-2014.

6. AFFAIRES COURANTES

168-10-2014

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 25 septembre 2014 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU en regard du 7, rue Germain, du 127, rue Gingras et du 33, rue des Voiliers apparaissant au tableau et accepte ces demandes de permis déposées en vertu du PIIA et recommandées par le CCU;

QUE contrairement à la position du CCU, le conseil municipal accepte également la demande de permis pour le 22, rue des Dériveurs apparaissant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

169-10-2014

6.2 Dérogation mineure au 1, rue des Moussaillons, numéro de lot 4 743 745

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 1, rue des Moussaillons, et désigné sous le lot numéro 4 743 745, laquelle vise à autoriser la construction d'une galerie et d'un escalier extérieurs en cour arrière à 2,70 mètres de la limite avant du lot, alors que la norme réglementaire prescrite dans la zone 20-H est de 5,5 mètres;

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 9.3 du Règlement de zonage 2007-01-9125 et ses amendements;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 21 août 2014 et recommande au conseil municipal la refuser;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 745.

170-10-2014

6.3 Autorisation de signature / Renouvellement de bail / Rogers Communications inc.

ATTENDU la demande de la compagnie Rogers Communications inc. datée du 24 septembre 2014 pour le renouvellement du bail pour la tour de communication située sur la rue de la Tourelle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter l'offre de la compagnie Rogers Communications inc. datée du 24 septembre 2014 pour le renouvellement du bail, conformément aux conditions décrites à cette offre;

QUE le loyer annuel pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 sera de 8 500 \$, payable par Rogers Communications inc. en 12 versements égaux et consécutifs de 708,33 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général à signer tout document pertinent à cet effet.

171-10-2014

6.4 Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de La Jacques-Cartier peut demander une modification au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a adressé au ministre de la Sécurité publique, le 23 novembre 2011, une résolution demandant de modifier son schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a précisé à la MRC, en octobre 2012, par résolution, les motifs concernant une demande de modification;

ATTENDU QU'en date du 17 juin 2014 des consultations publiques se sont déroulées conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les modifications apportées correspondent aux attentes de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE, tel que stipulé à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le projet de schéma révisé doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

172-10-2014

6.5 Autorisation de signature / Addenda #1 à l'entente relative à des travaux municipaux / Projet du Boisé de l'Érablière / Gestion Normand Boivin inc.

ATTENDU que le promoteur Gestion Normand Boivin inc. a fait une demande à la Ville à l'effet de réaliser la pose d'une seule couche d'asphalte au lieu de deux, tel que prévu à l'entente initiale;

ATTENDU que la Ville accepte de modifier l'entente signée entre les parties le 15 juillet 2014 concernant le projet du Boisé de l'Érablière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajouter à l'entente déjà signée l'addenda #1, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer le présent addenda.

173-10-2014

6.6 Aménagement d'une nouvelle section de piste cyclable sur la rue des Étangs / La Compagnie de parterres Portugais Ltée

ATTENDU QUE la Ville procède au réaménagement du parc sportif et autres terrains de sport sur la rue des Étangs;

ATTENDU QUE pour la sécurité des utilisateurs du parc, il y a lieu de relier ce site à la piste cyclable de la rue Gingras;

ATTENDU la soumission reçue de La Compagnie de parterres Portugais Ltée le 1^{er} octobre 2014 pour la construction d'une piste cyclable asphaltée de 1 200 mm de large, incluant la réfection d'un cours d'eau, au montant de 13 714,74 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater *La Compagnie de parterres Portugais Ltée* pour la construction d'une piste cyclable asphaltée de 1 200 mm de large, incluant la réfection d'un cours d'eau, et ce, pour un montant de 13 714,74 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt numéro 10820-2014.

174-10-2014

6.7 Composition du nouveau conseil d'administration de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Monsieur le maire informe les élus de la composition du nouveau conseil d'administration de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac. Les administrateurs et administratrices qui ont été élus à l'assemblée générale du 24 août 2014 sont :

Mme Nicole Nolin, présidente
Mme Francine Pelletier, trésorière
Mme Joanne Papillon, secrétaire
M. Louis Gauvin, communications
Mme Louise Côté, administratrice
Mme Stéphanie Langlois, administratrice déléguée par la Ville
M. Pierre Hallé, administrateur délégué par la Ville

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Assemblée publique de consultation et rencontre d'information

Monsieur le maire invite les citoyens à une assemblée publique de consultation le mardi 14 octobre prochain à 19 h 30 à la salle communautaire Le Bivouac relativement au projet de règlement modifiant les normes des quais à emplacements multiples sur le lac St-Joseph. Le conseil profitera de l'occasion pour informer la population de l'agrandissement et de l'ajout de 18 places au Quai de la 4^e Avenue.

7.2 Collecte des feuilles d'automne

Monsieur le maire rappelle qu'il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables pour la cueillette des feuilles. Les sacs de plastique déposés en bordure de rue ne seront pas ramassés. Les contenants suivants sont toutefois acceptés : le bac brun, les sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac-au-sol, Cascades, ou autres marques) et les boîtes de carton non ciré.

Il y aura trois collectes de feuilles cet automne, soit les lundis 20 et 27 octobre ainsi que le lundi 3 novembre.

7.3 Fête de l'Halloween

Monsieur le maire invite les automobilistes à la prudence lors de la fête de l'Halloween le 31 octobre prochain. Les enfants sont de plus en plus nombreux dans les rues et ils peuvent oublier les règles de sécurité piétonnières les plus élémentaires lorsqu'ils sont distraits.

7.4 Abaissement du niveau du lac

Monsieur le maire rappelle que l'abaissement du niveau d'eau du lac St-Joseph se poursuit progressivement comme prévu, et ce, jusqu'au début du mois de novembre.

7.5 Vandalisme

Monsieur le maire informe les citoyens que plusieurs bâtiments neufs et abris postaux sur le territoire de la Ville ont été la cible de vandales au cours des dernières semaines. La Sûreté du Québec (SQ) a été informée et fait présentement enquête. Il demande aux citoyens de communiquer à la SQ (418 310-4141) ou à la Ville (418 875-3133) toute information pouvant mener à l'arrestation de ces malfaiteurs.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 50, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur:

1. Le vandalisme sur le territoire de la Ville;
2. La pancarte « *Entrée interdite* » sur la rue des Mélèzes.

Fin de la seconde période de questions à 20 h.

175-10-2014

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier